



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 1^{er} octobre 2026

Monsieur le président du Conseil,

Madame la directrice générale,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Un mois après la rentrée scolaire, les sujets qui nous réunissent aujourd'hui sont nombreux mais ils ont un point commun : ils interrogent tous la capacité de l'école à protéger les enfants et les jeunes, à respecter leurs droits et à faire vivre pleinement la démocratie scolaire.

Nous examinerons aujourd'hui le projet de décret relatif au dispositif de prévention, de recueil et de traitement des situations d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des élèves, ainsi que les questionnaires sur les violences sexistes et sexuelles.

La FCPE partage évidemment l'objectif de mieux prévenir et mieux repérer les violences faites aux enfants. Mais recueillir une parole impose d'avoir la capacité de l'entendre, de l'accompagner et d'y apporter une réponse. C'est tout l'enjeu des échanges que nous aurons aujourd'hui, et que la FCPE entend mener avec la plus grande exigence.

En l'état, le décret qui nous est présenté ne nous paraît pas suffisamment abouti. Le CSE doit pouvoir disposer de toutes les garanties concernant les conditions de passation des questionnaires, la confidentialité des réponses, le traitement des situations révélées et les moyens humains mobilisés pour accompagner les élèves.

Nous ne pouvons pas demander aux enfants de parler si, derrière leur parole, ils ne trouvent pas les professionnels et les services en capacité de les protéger. Libérer la parole crée une responsabilité, celle d'être en mesure d'y répondre et de protéger réellement les enfants.

Cette exigence d'écoute et de protection de la parole des jeunes doit également guider notre réponse lorsqu'ils se mobilisent pour faire entendre leurs préoccupations.

Nous souhaitons également revenir sur la situation des lycéens qui, depuis plusieurs jours, se mobilisent pour dénoncer leurs conditions d'études et le manque de moyens dans les établissements. La FCPE l'a dit dans un récent communiqué de presse : la violence n'est jamais une réponse acceptable, quelle qu'en soit l'origine. Mais la mobilisation d'une jeunesse qui demande à être entendue ne peut pas non plus être traitée uniquement sous l'angle sécuritaire.

Les classes surchargées, les enseignants non remplacés, le manque de personnels médico-sociaux, les difficultés d'orientation et la pression qui pèse sur les parcours des lycéens sont des réalités auxquelles l'institution doit répondre. Les incidents survenus ces derniers jours, les blessures signalées et les nombreuses interpellations aux abords des lycées appellent à la responsabilité et à l'apaisement de tous.

Les lycéens ont le droit de s'exprimer, de se mobiliser et de faire entendre leurs revendications. La réponse de l'Etat doit garantir leurs droits fondamentaux et permettre que le dialogue reprenne. L'Education nationale doit être un lieu où l'on apprend la citoyenneté, mais aussi un lieu où celle-ci peut réellement s'exercer.

Cette exigence de démocratie prend une résonance particulière à quelques jours des élections des représentants des parents d'élèves. Les scrutins auront lieu les 9 et 10 octobre prochains dans la plupart des académies, et les 2 et 3 octobre à La Réunion et à Mayotte. Ces élections sont un moment essentiel de la démocratie scolaire : les représentants des parents siègent notamment dans les conseils d'école et les conseils d'administration et participent aux décisions qui concernent directement la vie des établissements.

Il y a d'ailleurs quelque chose de profondément paradoxal à ce que, dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels, les élections des représentants des parents viennent clôturer la Semaine de la démocratie scolaire, alors même que nous assistons aujourd'hui à une mobilisation importante de lycéens qui demandent précisément à être davantage entendus.

La démocratie scolaire ne peut pas se résumer à l'organisation d'élections une fois par an. Elle doit se traduire au quotidien par une véritable écoute des élèves, par la reconnaissance de la place des parents et par des espaces où chacun peut faire entendre sa voix.

C'est particulièrement important dans le contexte actuel. On ne peut pas demander aux jeunes de devenir des citoyens engagés tout en leur donnant le sentiment que leur parole ne sera entendue qu'à condition de rester silencieux. On ne peut pas davantage demander aux parents de s'investir dans l'école sans leur garantir une place réelle dans les décisions qui concernent leurs enfants.

La FCPE continuera donc à défendre une école qui protège, qui écoute et qui associe réellement les familles et les élèves :

- Une école qui protège les enfants victimes de violences ;
- Une école qui respecte les droits des lycéens ;
- Une école qui reconnaît pleinement les parents comme membres de la communauté éducative ;
- Une école enfin qui donne aux jeunes et aux familles les moyens d'exercer leur citoyenneté.

C'est cette démocratie scolaire, concrète et vivante, que nous devons faire vivre.

Je vous remercie de votre écoute.